

Image not found or type unknown



Ma photo est commercialisée

Par **TSM**, le **06/06/2013** à **21:35**

Bonjour.

J'ai acquis la nationalité française par naturalisation. Je suis d'origine montagnarde d'Asie. J'ai découvert récemment par l'internet en cherchant des photos anciennes de mon Ethnie, une photo commercialisée dans une boutique d'art et de photo à Paris. Je suis une des 2 personnes en costume traditionnel sur la photo évoquée. Cette photo , selon l'auteur, est datée de 1966. Il y a une 2ème photo où je reconnais formellement toutes les personnes qui s'y trouvent, Ce sont mes camarades du foyer. la 3ème , c'était mon oncle et son fils.

J'ai appelé la boutique et la vente des photos sont toujours l'ordre du jour....format 28X44 sans cadre au prix de 225 euros avec cadre = 255 euros!! cela veut dire que cette photo est commercialisée durant presque 50 ans !!

J'ai téléchargé cette photo pour montrer à ma famille et à mes amies qui m'ont d'ailleurs tous reconnue.

par curiosité, que puis-je faire? quel sont mes droits ?? Pourquoi ils ont le droit de commercialiser ma photo ?? merci de votre réponse. Tsm